

L'ANTHROPOLOGIE DES ANIMAUX

ÉTHOLOGIE ANIMALE ET SAVOIRS ANTHROPOLOGIQUES DANS L'ŒUVRE DE CHARLES-GEORGES LE ROY (1684-1753)

Wiktor STOCZKOWSKI

RÉSUMÉ : À travers une analyse de l'œuvre de Charles-Georges Le Roy, présenté par l'historiographie traditionnelle comme l'un des premiers observateurs du comportement animal en milieu naturel, l'article se propose de mettre au jour l'usage que cette « éthologie » empirique des Lumières faisait d'un corpus élaboré et hautement structuré de savoirs anthropologiques. Au-delà d'un constat trivial d'une projection anthropomorphique sur les animaux des caractéristiques universellement reconnues comme humaines, on s'interroge sur le recours, dissimulé par une méthodologie déclarative d'allure empirique, à une anthropologie de sens commun, historiquement et ethnologiquement variable. À l'occasion de cette étude de cas contextuellement située, on pose la question plus générale de l'interaction entre les données empiriques que l'éthologie animale accumule et les représentations anthropologiques qui sont implicitement mobilisées dans l'interprétation des observations éthologiques.

MOTS-CLÉS : anthropologie et savoirs éthologiques au XVIII^e siècle en France, représentations des animaux, anthropologie historique d'une ethnosciences occidentale.

ABSTRACT : *Traditional historiography sees Charles-Georges Le Roy as one of the first observers of animal behaviour in its natural habitat. This paper highlights the manner in which this empirical « ethology » of the Enlightenment used an elaborate and systematically organised body of anthropological knowledge. However, more was at stake than the simple projection, on animals, of human characteristics deemed to be universal. This seemingly empirical ethology mobilized in fact a common-sense anthropological knowledge, historically and culturally variable. The particular case study presented here points to the necessity of more research on the relationship between the empirical data accumulated by ethology and anthropological representations which underlie their interpretation.*

KEYWORDS : *anthropology and ethological knowledge in XVIIIth century France, representations of animals, historical anthropology of a Western ethnosciences.*

ZUSAMMENFASSUNG : Die traditionelle Geschichtsschreibung sieht in Charles-Georges Le Roy einen der ersten Beobachter von Tierverhalten im natürlichen Lebensraum. In diesem Aufsatz wird herausgearbeitet, wie diese empirische « Ethologie » der Aufklärung einen umfassenden und strukturierten Fundus anthropologischer Kenntnisse verwendet. Dabei geht es um weit mehr als die simple Projektion von als universal erachteten menschlichen Eigenschaften auf Tiere. Untersucht wird, wie eine sich empirisch gebende Ethologie einen anthropologischen common sense mobilisiert, der historisch und kulturell variabel ist. Anhand dieser Fallstudie wird so die grundsätzliche Frage nach dem Zusammenspiel von empirischen ethologischen Erkenntnissen und anthropologischen Grundannahmen, die implizit in die Interpretation von ethologischen Beobachtungen eingehen, gestellt.

STICHWÖRTER : Anthropologie und ethnologisches Wissen im 18. Jh. in Frankreich, Darstellung von Tieren, Historische Anthropologie einer westlichen Ethnowissenschaft.

RIASSUNTO : Attraverso un'analisi dell'opera di Charles-Georges Le Roy, che la storiografia tradizionale presenta come uno dei primi osservatori del comportamento animale in ambiente naturale, l'articolo si propone di chiarire l'uso che questa « etologia » empirica dell'Illuminismo faceva di un corpus elaborato e altamente strutturato di saperi antropologici. Oltre a rilevare una prevedibile proiezione antropomorfa sugli animali di caratteristiche riconosciute universalmente come umane, ci si interroga sul ricorso, dissimulato da una metodologia di carattere empirico, ad una antropologia di senso comune, storicamente ed etnologicamente variabile. Questo studio di caso contestualmente situato, costituisce l'occasione per affrontare la più generale questione del rapporto tra i dati empirici accumulati dall'etologia animale e le rappresentazioni antropologiche che sono implicitamente mobilitate nella interpretazione delle osservazioni del comportamento animale.

PAROLE CHIAVE : antropologia e saperi etologici nel XVIII secolo in Francia, rappresentazioni degli animali, antropologia storica di un'etnoscienza occidentale.

Wiktor STOCZKOWSKI, né en 1959, est maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales, où il dirige le Groupe de recherches sur les savoirs. Ses travaux portent sur l'anthropologie des savoirs dans l'Occident contemporain, plus particulièrement, sur les rapports entre les théories des sciences de l'homme et les conceptions extra-académiques.

Adresse : Groupe de recherches sur les savoirs, École des hautes études en sciences sociales, 10 rue Monsieur-le-Prince, F-75006 Paris.

Courrier électronique : stoczkow@ehess.fr

« [...] cette connoissance imparfaite qu'on a de soi est le seul moyen qu'on employe à connaître les autres. »

Jean-Jacques ROUSSEAU,
« Ébauches des *Confessions*¹ ».

L'éthologie est une discipline à la mode. Nombre de ses praticiens et de ses admirateurs espèrent qu'elle puisse les instruire non seulement sur les animaux mais aussi sur les hommes, dont il serait difficile de nier qu'ils appartiennent, fût-ce partiellement, au monde animal. Ainsi les éthologues n'hésitent-ils pas à parler de la chose humaine, dissertant fréquemment sur économie, guerre, gestion de conflits, technologie, division du travail, amour, altruisme, morale. La légitimité du transfert de connaissances de l'animal à l'homme a suscité d'innombrables débats, et l'on a déjà maintes fois stigmatisé l'interprétation hâtive du comportement humain en termes zoologiques. Par contre, une moindre attention a été dédiée à la projection sur les animaux des caractéristiques humaines.

Il est vrai que les pièges de l'anthropomorphisme dans la description des comportements animaux n'ont échappé à personne, et la littérature qui y a été consacrée est déjà ample. Bien rare est pourtant la réflexion sur les modalités précises du transfert des caractéristiques humaines aux non humains. Nos façons de parler d'anthropomorphisme semblent tributaires de la conviction que la projection sur les animaux des traits humains ne concerne que des caractéristiques anthropologiques invariantes, évidentes, universellement reconnues comme telles et dont les représentations – reflet fidèle de la réalité humaine – seraient réfractaires à toute variation historique et ethnographique. Il est toutefois loisible d'imaginer que les représentations anthropomorphiques des animaux relèvent tout autant – et peut-être même davantage – des conceptions anthropologiques élaborées dans le contexte de savoirs locaux, soumis à une forte variation historique et culturelle. Selon cette hypothèse, les théories éthologiques se formeraient non seulement au travers d'une interaction entre une observation empirique des animaux et une anthropologie spontanée du bon sens (universellement partagée), mais aussi sous l'impact des représentations d'une anthropologie naïve, propre à un contexte culturel local. Ce dernier type de savoirs mérite d'être qualifié d'*anthropologie*, car il porte à la

1. ROUSSEAU, 1959, p. 1148.

fois sur les caractéristiques réputées constitutives de l'universelle « nature humaine » et sur la variabilité culturelle des caractéristiques ethnographiques des hommes.

Afin de mettre cette hypothèse à l'épreuve d'une étude de cas, j'ai choisi de me pencher sur les travaux de Charles-Georges Le Roy (1684-1753), à qui l'on attribue le mérite d'avoir été le premier à abandonner le cadre métaphysique du discours sur le comportement animal et à le ramener à une dimension empirique qui est censée être la sienne aujourd'hui. L'un des enjeux de l'exercice est d'essayer d'élucider le rôle que l'anthropologie naïve² peut jouer dans la construction des savoirs zoologiques, problème que les hommes du XVIII^e siècle n'étaient assurément pas les seuls à affronter : leurs procédés, que nous avons coutume d'examiner avec une lucidité plus grande que celle dont nous rendent capables les travaux de nos contemporains, semblent résumer quelques mécanismes singuliers qu'il n'est pas interdit d'imaginer à l'œuvre également dans la littérature naturaliste plus récente, en dépit de différences multiples qui séparent les deux contextes historiques.

Dans l'une de ses *Lettres sur les animaux*, Charles-Georges Le Roy, lieutenant des chasses des parcs de Versailles et de Marly, résume brièvement la journée ordinaire du cerf : l'animal sort le soir de sa retraite pour aller viander, y rentre à la pointe du jour et s'y met à la reposée, se relève parfois vers midi pour manger ou, s'il fait plus chaud, pour aller boire à quelque mare³. Nous savons moins bien quelle pouvait être la journée ordinaire d'un lieutenant des chasses au service du roi de France. On l'imagine volontiers tirant le lièvre, piégeant le renard, pistant le chevreuil ou débusquant le sanglier. Ce n'est donc pas par hasard qu'on a pris l'habitude de donner à Le Roy une place à part dans l'interminable et prolifique querelle de l'âme des bêtes : après un siècle de débats qui usèrent les arguments ingénieux mais vains des bâtisseurs de systèmes, un humble chasseur, plus familier de la forêt que des ratiocinations, aurait démêlé quelques écheveaux de la controverse en y apportant les lumières de l'observation des animaux⁴. Le Roy sut alimenter cette impression, en prenant soin de fustiger l'ignorance des philosophes et d'exalter l'expérience des veneurs, sans laisser le moindre doute sur la catégorie où il convenait de le ranger lui-même⁵.

2. STOCZKOWSKI, 1994.

3. Charles-Georges Le Roy, « Lettre III », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 94, l. 67-70.

4. FONTENAY, 1998, p. 465 ; LESTEL, 2001, p. 25-27 et 39.

5. Ch.-G. Le Roy, « Lettre d'envoi à madame *** », 1^{re} éd. 1781, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 77, l. 11-16.

La ficelle rhétorique est grosse, mais certains historiens, habitués à prendre les déclarations méthodologiques des auteurs qu'ils étudient pour un reflet fidèle de leurs démarches, n'ont pas manqué – pour parler comme les chasseurs – de donner dans le panneau, probablement plus faciles à piéger que ne le sont les renards dont Le Roy admirait les ruses imparables. Le Roy n'était certes pas un « chasseur en chambre », mais il serait imprudent d'admettre sans preuve que sa connaissance des animaux avait l'observation pour source principale et unique.

Il existe, en effet, dans les travaux de Le Roy des asymétries curieuses, qui pourraient servir d'indices utiles à la reconstitution de la façon dont son savoir a pris forme. Ainsi, par exemple, fidèle à sa réputation d'observateur de la Nature, Le Roy refusa de parler des singes dans ses *Lettres sur les animaux*, car – disait-il – il ne les avait point vus, mais ce principe ne l'a pas empêché de hasarder, dans les *Lettres sur l'homme*, des opinions bien tranchées sur les sauvages, qu'il n'avait pas vus davantage⁶. Le lecteur le moins attentif, note Elisabeth Anderson, réalise aisément que, dans les *Lettres sur l'homme*, « Le Roy ne se fonde pas sur ses observations personnelles, comme dans les lettres consacrées aux animaux, mais entasse des faits empruntés à des sources livresques⁷ ». Or, en lisant les *Lettres sur les animaux*, on se défend mal de l'impression qu'elles sont, elles aussi, fondées principalement sur des sources livresques. Et il y a plus : les conclusions que Le Roy tire au sujet des animaux semblent être en grande partie tributaires de l'image qu'il se fait de l'homme en général, et de l'homme sauvage en particulier. On a le droit de se demander si les *Lettres sur les animaux* de Le Roy ne recèlent pas – pour utiliser la terminologie moderne – une anthropologie travestie en zoologie.

Mon intention n'est pas de critiquer les « erreurs » de Le Roy, pas plus que je ne souhaite m'engager dans le labeur ingrat d'une reconstitution exhaustive de ses sources, ou encore échafauder des spéculations faciles sur le rôle du « contexte social » – cette qualité occulte des humanités modernes – dans la formation de ses conceptions, bien que l'on ne puisse échapper entièrement au devoir routinier de faire référence à ces trois questions. Il s'agit plutôt d'entreprendre, à l'instar de l'ethnologue, l'analyse de la parole d'un informateur, pour essayer de comprendre comment celui-ci construit son savoir. Le Roy sera mon informateur, alors que son discours, fort fragmentaire au demeurant

6. Ch.-G. Le Roy, « Lettre du physicien de Nuremberg, sur une critique des lettres précédentes, insérée dans le *Journal des Savans* », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 130, l. 167-169 ; ou encore : « Je pense encore qu'il ne faut parler que des espèces qu'on a sous les yeux, et dont on peut suivre toutes les démarches », Ch.-G. Le Roy, « Lettre d'envoi à madame *** », 1^{re} éd. 1781, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 77, l. 22-23.

7. Elisabeth Anderson, « Introduction », in LE ROY, 1994, p. 69.

– comme les ethnologues en ont l’habitude – est avant tout celui des *Lettres sur les animaux*, complété accessoirement par les *Lettres sur l’homme*.

LES TROIS RAISONNEMENTS

Si l’on veut s’interroger sur le rôle des connaissances anthropologiques dans l’élaboration de l’image que Le Roy donne des animaux, il est nécessaire de dresser un inventaire des composantes essentielles de ses raisonnements, tout en reconstituant les articulations logiques qui fondent la cohérence des *Lettres sur les animaux*.

L’argumentation de Le Roy s’y déploie autour d’une triple thèse, dont il s’efforce de corroborer la validité en recourant très explicitement à trois types de raisonnements, chacun nourri de données d’observation. Le Roy clame que les animaux pensent (thèse 1), ce qui revient à dire que les animaux ne sont pas des automates (thèse 2) et ce qui impliquerait qu’ils sont perfectibles (thèse 3), cette dernière affirmation à son tour servant de prémisses logiques qui permettrait de conclure que les animaux pensent (on revient à la thèse 1). La perfectibilité des animaux, reliée à leur pensée comme l’effet l’est à la cause, revêt aux yeux de Le Roy une importance cruciale, car elle est observable, contrairement à la pensée, qui ne peut se manifester que par ses effets. Ayant constaté les progrès dans l’éducation des animaux, Le Roy conclut à leur perfectibilité, et de la perfectibilité il infère la pensée, soulignant que les animaux apprennent sur leurs erreurs et ne se fient point à la seule sûreté de l’instinct, comme voulaient le faire croire les partisans de l’automatisme⁸. Par ce raisonnement, la réflexion de Le Roy s’inscrit dans un système d’oppositions binaires entre pensée et instinct, perfectible et imperfectible, variable et invariable, susceptible d’erreur et sûr, autant d’antinomies dont le débat sur l’âme des bêtes a établi la liste dorénavant convenue, situant l’homme du côté de la pensée, du perfectible, du variable et de l’erreur, sans parvenir à trancher si l’animal doit être systématiquement rejeté de l’autre côté de cette série d’oppositions.

Mais les ressources de Le Roy ne se bornaient pas à ce modeste argument. Dans ses *Lettres sur les animaux*, qui ne sont pas d’une seule pièce, il présente au moins trois raisonnements distincts et complémentaires, utilisés parallèlement pour asseoir sa triple thèse. Le premier raisonnement pourrait être qualifié de « déductif », le deuxième recourt à l’analogie, le troisième se présente comme purement « inductif ».

8. Ch.-G. Le Roy, « Lettre d’envoi à madame *** », 1^{re} éd. 1781, d’après l’éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 78, l. 36-43.

Le raisonnement « déductif » se réduit à l'inférence suivante :

Si (proposition *a*) les animaux ont des sensations,
et si (proposition *b*) les animaux ont de la mémoire,
alors (proposition *c*) les animaux sont perfectibles⁹.

Et puisque l'observation nous enseigne que les animaux ont des sensations (la proposition *a* est vraie) et qu'ils ont de la mémoire (la proposition *b* est vraie), il faudrait en conclure qu'ils sont perfectibles (la proposition *c* est également vraie). La mémoire et la capacité à percevoir des sensations en tant que conditions nécessaires et suffisantes de la « faculté de penser » est une idée empruntée par Le Roy à Condillac et à Helvétius¹⁰. Il convient de souligner que la thèse de Condillac, de même que celle d'Helvétius, ont été conçues pour s'appliquer principalement à l'homme, leur transposition sur les animaux n'étant qu'une projection par analogie. Condillac avait même pris soin d'avouer son ignorance de la nature des animaux, en soulignant qu'il s'était contenté d'« observer les facultés de l'homme [...] et de juger de celles des bêtes par analogie¹¹ ». Le Roy n'ignorait pas que son inférence « déductive » en faveur de la pensée animale était entièrement redevable à une théorie de l'entendement humain¹².

Alors que l'argument « déductif » se fondait sur une analogie anthropologique partiellement tacite, le deuxième type de raisonnement de Le Roy faisait explicitement de l'analogie son ressort principal. Si nous ne pouvons

9. Ch.-G. Le Roy, « Lettre du physicien de Nuremberg, sur une critique des lettres précédentes, insérée dans le *Journal des Savans* », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 127, l. 81-86 : « La question de la perfectibilité des bêtes se réduit à un point fort simple. Des êtres qui sentent et se ressouvient ne peuvent-ils pas éprouver, d'une manière indéfinie, des sensations nouvelles que la mémoire conserve, et qui s'ajoutent aux connaissances qu'ils avaient déjà ? Si cela est, et je doute qu'on puisse le nier, voilà déjà les individus perfectibles » ; voir aussi ID., « Lettre II », 1^{re} éd. 1762, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 92, l. 368-371.

10. CONDILLAC, 1981, p. 471, 476 et 525 ; HELVÉTIUS, 1988, discours I, chap. XIV, p. 15-16.

11. CONDILLAC, 1981, p. 430. Chez Condillac, il est question plutôt de l'homme que des animaux, et si l'auteur affirme que ses conclusions viennent de l'observation, c'est de l'observation de l'homme – et non pas des animaux – qu'il s'agit, voir ID., *ibid.*, p. 471-472 : « Le système que je donne n'est point arbitraire : ce n'est pas dans mon imagination que le puiser, c'est dans l'observation ; et tout lecteur intelligent, qui rentrera en lui-même, en reconnaîtra la solidité. » (C'est nous qui soulignons.) Dans *De l'esprit*, une longue note infrapaginale, qui fit couler beaucoup d'encre, indique quelques conséquences qu'Helvétius voulait tirer de sa thèse « anthropologique », afin de contribuer à la querelle de l'âme des bêtes : voir HELVÉTIUS, 1988, note a, p. 16-17.

12. Ch.-G. Le Roy, « Lettre du physicien de Nuremberg sur l'homme. Lettre première », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 145-146, l. 53-86.

accéder à ce qui se passe dans la tête des animaux et vérifier par ce moyen s'ils pensent ou non, nous pouvons en revanche constater qu'ils accomplissent parfois des actions similaires à celles des hommes qui pensent : il serait possible d'en inférer que les bêtes pensent elles aussi. Lorsque Le Roy clame que « nous pouvons démêler quelques-uns de leurs desseins [ceux des animaux], pénétrer dans les motifs qui déterminent leurs mouvemens décidés, parce que ces motifs sont les causes essentielles et nécessaires des mouvemens que nous apercevons¹³ », c'est en vertu d'une comparaison à l'homme qu'il s'autorise à établir le lien causal entre les « mouvemens » observables et les « desseins » inobservables des animaux, car chez l'homme seul les « mouvemens » et les « desseins » sont conjointement constatés¹⁴. En affirmant que les animaux pensent car ils se comportent comme les hommes qui pensent, Le Roy recourt ouvertement à une analogie anthropologique, fondée en l'occurrence sur le bon sens. L'implication d'une connaissance de l'homme dans une conclusion portant sur les animaux est ici parfaitement visible, et les adversaires de la pensée animale, de Bossuet jusqu'à Buffon, rappelaient avec insistance les incertitudes d'une telle extrapolation¹⁵.

Le troisième raisonnement de Le Roy, qualifié provisoirement d'« inductif », se présente comme purement empirique et mobilise une pléthore d'observations que l'expérience quotidienne pouvait livrer généreusement à un chasseur.

13. Ch.-G. Le Roy, « Lettre IV », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 102, l. 29-32.

14. Ch.-G. Le Roy, « Lettre II à madame *** sur les animaux », 1^{re} éd. 1781, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 164, l. 30-34 : « Ce n'est que par la réflexion sur ce que nous éprouvons nous-mêmes, que nous pouvons juger les êtres animés qui nous environnent. Dès que nous observons une suite, et sur-tout une suite longue et variée d'actions qui n'auraient pas pu avoir lieu pour nous sans certains motifs, nous sommes en droit de juger que l'être agissant a eu ces mêmes motifs. » Voir, également, Id., « Lettre VI », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 118, l. 168-170 : « Non, Monsieur, ce n'est point une faible analogie qui me porte à croire que les bêtes comparent, jugent, etc., lorsqu'elles font les choses que je ne pourrais pas faire sans comparer et sans juger. »

15. BOSSUET, 1722, chap. v, « De la différence entre l'homme et la bête », p. 303, affirmait que « cette ressemblance des actions des bêtes aux actions humaines trompe les hommes, ils veulent, à quelque prix que ce soit, que les animaux raisonnent, & tout ce qu'ils peuvent accorder à la nature humaine, c'est d'avoir peut-être un peu plus de raisonnement ». Pour BUFFON, 1759a, p. 268-269, qui présupposait que nous ne pouvons juger des causes des « mouvemens » des animaux « que par analogie & en comparant à nos actions les opérations naturelles des animaux », les « mouvemens » des animaux restaient néanmoins un effet purement mécanique, tandis que ceux des hommes tenaient à une « substance spirituelle ». Le terme « substance spirituelle » put être de la pure rhétorique sous la plume de Buffon, mais il est certain qu'il était convaincu du caractère trompeur des ressemblances entre les comportements des hommes et des animaux, jugeant que les unes et les autres renvoient à des causes partiellement différentes.

Le Roy résume succinctement la ligne principale de l'argument :

« [...] nous sommes en droit de conclure que [...] les bêtes sentent, puisqu'elles ont les signes évidens de la douleur et du plaisir ; qu'elles se ressouvient, puisqu'elles évitent ce qui leur a nui, et recherchent ce qui leur a plu ; qu'elles comparent et jugent, puisqu'elles hésitent et choisissent ; qu'elles réfléchissent sur leurs actes, puisque l'expérience les instruit, et que des expériences plus répétées rectifient leurs premiers jugemens¹⁶. »

Pour parvenir à ces conclusions, Le Roy rassembla un grand nombre de faits qui pouvaient provenir tantôt de traités de vénerie, tantôt d'ouvrages d'histoire naturelle, tantôt du répertoire des observations personnelles de l'auteur, voire du folklore oral des chasseurs, sans que l'on soit toujours en mesure de déterminer combien les informations livresques ont conditionné ce que Le Roy observait réellement ou ce qu'il croyait avoir observé¹⁷. Si la démarche « inductive » paraît ici souvent ingénieuse, la transition entre observations et conclusions reste passablement arbitraire. Il y a de quoi être incrédule lorsque Le Roy clame induire de l'observation l'idée de propriété privée chez les lapins, chez lesquels la vieillesse serait aussi fort respectée, ou quand il assure que les loups doivent discuter dans un langage articulé les stratégies de leurs chasses¹⁸. Que dire de son cerf astucieux qui échafaude un raisonnement complexe en bonne et due forme, ou de ses chiens qui confectionnent des syllogismes ne cédant en rien aux modèles énoncés par Aristote dans la *Poétique*¹⁹ ? Ne semble pas plus « inductive » la thèse que le lapin démontre son intelligence étendue car il se creuse une demeure, vit en société et se choisit *une seule* compagne²⁰. Lorsque Le Roy affirme que les loups

16. Ch.-G. Le Roy, « Lettre IV à madame *** sur les animaux », 1^{re} éd. 1781, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 183, l. 355-360.

17. Ch.-G. Le Roy, « Lettre II », 1^{re} éd. 1762 et « Lettre III », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 83-101.

18. Au sujet de l'intelligence des lapins, voir : Ch.-G. Le Roy, « Lettre III », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 99-100, l. 252-275 ; l'idée que les lapins respectent les anciens est empruntée à BUFFON, 1759b, p. 121-132, qui citait les dires d'un gentilhomme de ses voisins de Montbard, lequel, pendant plusieurs années, s'était amusé à élever et à observer des lapins. Pour les loups qui se concertent avant la chasse, en utilisant un langage articulé, voir Ch.-G. Le Roy, « Lettre V », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 113, l. 196-201.

19. Pour le cerf, voir Ch.-G. Le Roy, « Lettre III », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 95, l. 88-98 ; et pour les chiens, voir Ch.-G. Le Roy, « Lettre II à madame *** sur les animaux », 1^{re} éd. 1781, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 165, l. 52-65. Le raisonnement du cerf de Le Roy fait songer au raisonnement syllogistique du renard rusé in BARRY, 1660, p. 253.

20. Ch.-G. Le Roy, « Lettre III », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 98, l. 208-215.

forment des idées abstraites et que les louves sont coquettes, il ne se réfère nullement à des observations faites dans la forêt, mais à la représentation qu'il se fait de la différence entre hommes et femmes dans sa propre société²¹. Certaines « observations » citées par Le Roy pouvaient déjà à l'époque paraître suspectes au lecteur qui connaissait la vieille tradition d'exemples de la ruse animale, utilisés comme de vénérables *topoi* par des auteurs antiques et qui continuaient à émailler de nombreux ouvrages au XVII^e et au XVIII^e siècle²². Plus significatif encore est le langage que Le Roy employait lorsqu'il décrivait les facultés cognitives des animaux, en s'efforçant de produire l'effet sinon de parité, du moins de similitude entre homme et animal, bien qu'il s'en défendît à plusieurs reprises, trop conscient sans doute du reproche que l'on ne pourrait éviter de lui adresser²³. Si les louves doivent être nécessairement coquettes et si les loups sont aptes à former des idées abstraites, c'est principalement parce que les inférences que Le Roy présente comme « inductives » s'alimentent en réalité d'un système d'analogies fondées sur la conviction que les « mouvemens » des animaux s'expliquent exclusivement par les mobiles qui accompagnent les « mouvemens » similaires chez l'homme. Ici encore, la connaissance de l'homme reste la seule clé de la connaissance de l'animal, et cette conclusion est valable pour les trois types d'arguments que Le Roy échafaude afin de soutenir la thèse de la pensée animale : sa « déduction » et son « induction » rejoignent en réalité le raisonnement par analogie, car tous les trois se fondent sur des conceptions anthropologiques.

POURQUOI LES ANIMAUX PERFECTIBLES NE SE PERFECTIONNENT-ILS POINT ?

Dans le roman facétieux de Vladimir Voinovitch, le soldat soviétique Tschonkine, ayant été instruit de la thèse de Friedrich Engels selon laquelle le travail transforma le singe en homme, s'étonne que le cheval, peinant à travailler au service de l'homme, ne se transforme pas en être humain à son tour²⁴. Cette innocente plaisanterie est comme un écho d'un vieux débat philosophique qui connut au XVIII^e siècle quelques développements intéressants²⁵. En fait, quiconque conjecture sur les conditions de la perfectibilité humaine

21. Ch.-G. Le Roy, « Lettre II », 1^{re} éd. 1762, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 85, l. 113-115, et p. 87-88, l. 190-220.

22. BOAS, 1933, p. 140.

23. Ch.-G. Le Roy, « Lettre du physicien de Nuremberg, sur une critique des lettres précédentes, insérée dans le *Journal des Savans* », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 127, l. 66-67 : « [...] je n'ai prétendu nulle part, établir aucune parité entre l'homme et la bête. »

24. VOINOVITSCH, 1975, p. 120, et 135-136.

25. STOCZKOWSKI, 1997.

risque qu'on lui démontre leur existence chez des animaux, auquel cas il lui faudrait élucider la raison qui interdit à ces animaux de se perfectionner au même point que les hommes.

Le Roy savait que sa thèse de la perfectibilité animale pouvait être facilement retournée contre lui par les adversaires qui auraient la malignité de lui demander pourquoi les animaux, censés être perfectibles, ne font pas pour autant des progrès comparables à ceux de l'homme²⁶. Afin de parer à ce contre-argument prévisible, Le Roy se livra à l'exercice en règle de l'*anticipatio*. On peut le résumer, en l'occurrence, par les deux syllogismes suivants :

Si (proposition *a*) les animaux sont perfectibles,

alors (proposition *b*) les animaux perfectibles doivent faire des progrès comparables à ceux de l'homme.

Si (proposition *b*) les animaux perfectibles doivent faire des progrès comparables à ceux de l'homme,

et si (proposition *c*) les animaux perfectibles ne font pas de progrès,

alors (proposition *d*) il doit y avoir des causes extérieures qui empêchent les animaux de se perfectionner²⁷.

Condillac, Buffon et Helvétius s'étaient déjà ingénies, avant Le Roy, à imaginer les obstacles qui pourraient s'opposer aux progrès des animaux, et la réponse du chasseur-philosophe ne s'est pas écartée outre mesure de ces modèles antérieurs²⁸. Une fois encore la connaissance de l'homme s'est avérée indispensable, car pour expliquer pourquoi les animaux ne progressent pas, il jugeait nécessaire de comprendre d'abord pourquoi les hommes progressent. Selon Le Roy, qui sur ce point a suivi de près la conception d'Helvétius, les principales forces motrices du perfectionnement humain sont le « loisir » et la « société », l'un comme l'autre source des « passions factices », lesquelles inspirent à l'homme l'horreur de l'ennui, force similaire à l'horreur du vide. À cela s'ajoute l'immense avantage de la possession de la main, qui rend possible l'écriture dont dépend la transmission des idées et des inventions d'individu à individu et de génération en génération²⁹. Ces conditions,

26. BUFFON, 1759a, p. 291-292, a entrevu cet argument et l'a trouvé suffisant pour rejeter la thèse de la perfectibilité des animaux.

27. Voir, p. ex., Ch.-G. Le Roy, « Lettre VII », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 140, l. 263-265 ; Ch.-G. Le Roy, « Lettre II à madame *** », 1^{re} éd. 1802, in LE ROY, 1994, p. 197, l. 79-86.

28. CONDILLAC, 1981, 1^{re} part., chap. II, p. 476 ; BUFFON, 1759c, p. 9-12 ; HELVÉTIUS, 1988, discours I, chap. I, p. 16-17 et note a.

29. Ch.-G. Le Roy, « Lettre IV », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 104, l. 92-98 (le passage dont il est question a été introduit dans l'édition de 1781) ; ID., « Lettre VII », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 140-142, l. 264-341.

accessoires à l'exercice de l'intelligence, mais nécessaires pour accomplir des progrès multiples et durables, ne seraient pas satisfaites chez les animaux. Les bêtes n'ont qu'une société éphémère, incessamment troublée par l'homme, elles partagent leur vie entre la recherche constante de nourriture et le sommeil inquiet, elles ignorent le loisir et les passions qu'il engendre, enclines au repos qu'aucun ennui ne trouble et où elles peuvent demeurer sans être incitées à cette quête frénétique de la nouveauté qui rend la vie des hommes si agitée et si changeante³⁰. Le Roy trouve toutes ces raisons suffisantes pour conserver la thèse que les animaux sont perfectibles, en dépit du fait qu'ils ne fassent pas de progrès³¹.

On pourrait certes s'interroger sur les filiations intellectuelles qui ont conditionné le raisonnement de Le Roy, et qui renvoient parfois à de lointaines et indirectes sources théologiques³². Il est cependant plus important pour notre propos de remarquer que la pensée de Le Roy, également sur ce point, était redevable davantage à une *doxa* des savoirs anthropologiques livresques qu'à des observations empiriques, et que l'explication que le lieutenant des chasses donna de l'absence de progrès chez les animaux dérive entièrement d'une représentation des mécanismes du progrès chez l'homme, développée au siècle des Lumières. L'image que Le Roy peint de l'animal ressemble étrangement

30. – Société imparfaite : Ch.-G. Le Roy, « Lettre IV », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 104, l. 77-83 ; Id., « Lettre VII », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 141, l. 291-295 ; – Harcèlement par les hommes : Id., *ibid.*, p. 141, l. 289-290 ; – Absence de loisir : Id., *ibid.*, p. 141, l. 287-288 ; Ch.-G. Le Roy, « Lettre IV », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 106, l. 168-179 ; – Absence de passions : Id., *ibid.*, p. 111, p. 106, l. 168-172 ; Id., « Lettre V », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 109-111, l. 64-140 ; – Disposition au repos : Ch.-G. Le Roy, « Lettre III », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 101, l. 332-334. Le résumé de l'argument se trouve dans Ch.-G. Le Roy, « Lettre II à madame *** », 1^{re} éd. 1802, in LE ROY, 1994, p. 197, l. 79-86.

31. Ch.-G. Le Roy, « Lettre IV », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 104, l. 83-85.

32. Bornons-nous à un seul exemple. Dans *De l'esprit* – dont on connaît par ailleurs l'influence décisive sur Le Roy – en faisant de l'ennui le moteur de la perfectibilité humaine, HELVÉTIUS, 1988, discours I, chap. I, p. 267, soulignait : « On voit donc que ce sont les passions et la haine de l'ennui qui communiquent à l'âme son mouvement, qui l'arrachent à la tendance qu'elle a naturellement vers le repos, et qui lui font surmonter cette force d'inertie à laquelle elle est toujours prête à céder. » L'idée, que Le Roy ne devait pas oublier, n'était pas neuve, et on la trouve déjà chez PLUCHE, 1746, p. 126-127, ce qui montre que la « secte des philosophes » restait parfois encore très attachée à la pensée qui était officiellement la cible de ses attaques : « Mais l'homme en recevant l'impression d'une activité qui lui rend l'inaction haïssable, n'a pas été borné à une méthode ou à une façon unique de s'occuper. [...] Non seulement il imite Dieu en introduisant ici ce qui n'y avait jamais paru, mais comme Dieu, il ne cesse d'agir. »

à celle de l'homme sauvage, dont l'anthropologie raisonnée du XVIII^e siècle³³ ne cessait d'affirmer qu'il vit soumis à la tyrannie des besoins élémentaires, à la satisfaction desquels il doit vaquer en menant une vie errante et précaire. On admettait comme certain que l'union de ces individus à l'origine solitaires, qui auraient formé avec le temps la société, dut multiplier leurs besoins, avant que la maîtrise grandissante de la nature ne les libérât de la pression constante des premières nécessités et ne les jetât dans l'esclavage – non moins pesant mais plus stimulant – des passions et des besoins factices qui naissent du loisir. Si le tableau de l'homme sauvage – tenaillé par les « besoins les plus grossiers » et plongé dans une torpeur animale³⁴ – est chargé chez Le Roy de lieux communs d'une anthropologie spéculative de son siècle, l'image de l'homme civilisé – oisif, préoccupé des seuls besoins factices, ayant amour et vanité pour principes d'activité permanente³⁵ – dérive directement d'une représentation non moins convenue des préoccupations futiles du beau monde ou de la Cour, loin de toute référence au mode de vie de la majorité des populations des pays « policés » (environ 75 % sont des paysans, sans parler du prolétariat urbain)³⁶. Que l'homme reste plongé dans les tourments de la paresse et de l'ennui³⁷, était une opinion très répandue dans les admonestations que les moralisateurs adressaient aux élites ; que l'animal, de même que l'homme sauvage, vit libre d'inutiles désirs, plus voisin du bonheur, en fut souvent le corollaire³⁸. Les deux idées se retrouvaient fréquemment côte à côte dans la littérature thériophile, comme en témoigne déjà au XVII^e siècle le célèbre poème de Madame Deshoulières, *Les Moutons*³⁹. Chez Le Roy, le portrait de l'homme civilisé participe d'un *topos* de l'anthropologie naïve ; le sauvage se devait d'être son contraire, et l'animal n'était qu'un reflet des caractéristiques d'un tel sauvage imaginaire⁴⁰. Comme dans les raisonnements précédents,

33. Il est possible de retracer les racines de cette anthropologie jusqu'à l'histoire conjecturale de l'Antiquité (Lucrèce, Vitruve, Diodore de Sicile, Horace, etc.), voir STOCZKOWSKI, 1996.

34. Ch.-G. Le Roy, « Lettre du physicien de Nuremberg sur l'homme. Lettre première », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 150, l. 265-269.

35. Ch.-G. Le Roy, « Lettre V », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 108, l. 23-31.

36. Voir, p. ex., Ch.-G. Le Roy, « Lettre du physicien de Nuremberg sur l'homme. Lettre II », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 152, l. 16-27.

37. Ch.-G. Le Roy, « Lettre IV », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 106, l. 181-184.

38. Ch.-G. Le Roy, « Lettre III », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 94, l. 37-44 et 48-51.

39. LIGIER DE LA GARDE, 1747 ; voir d'autres exemples, in BOAS, 1933.

40. Sur la torpeur léthargique où se trouve l'animal dès qu'il a satisfait ses besoins élémentaires, voir LE ROY, 1765 ; Ch.-G. Le Roy, « Lettre VII », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 141, l. 276-282. On trouve cette idée également chez CONDILLAC, 1981, p. 513.

la zoologie de Le Roy se révèle une fois de plus une conséquence de son anthropologie, où le jeu de miroirs entre le civilisé, le sauvage et l'animal s'érige en véritable méthode. Il est temps maintenant d'examiner cette anthropologie de plus près.

ANTHROPOLOGIE EN CREUX

Il n'est pas nécessaire de se reporter aux *Lettres sur l'homme* pour entrevoir l'idée que Le Roy se faisait de la chose humaine : son anthropologie apparaît en creux dans les *Lettres sur les animaux*. En voici quelques pièces à conviction, qui peuvent nous renseigner sur les axiomes de ce corpus structuré des savoirs.

Le Roy divise les bêtes en carnivores et frugivores, les deux classes devant correspondre non seulement à deux modes d'alimentation, mais aussi à deux « manières d'être » des animaux⁴¹. Les activités du carnassier, affirme Le Roy, le forcent à prendre une habitude de réflexion, qui étend chaque jour son intelligence ; le frugivore, lui, n'a aucun besoin de réfléchir pour vivre, aussi a-t-il moins d'idées et adopte-t-il « une conduite uniforme qui ne présente pas beaucoup de révolutions⁴² ». Le lecteur ne sera pas éclairé sur la façon dont notre chasseur-philosophe aurait mesuré le nombre d'idées chez le carnivore et chez le frugivore pour conclure que l'un en a plus que l'autre. Manifestement, la thèse ne vient pas de l'observation des animaux, mais – comme dans les cas précédemment cités – d'un ouvrage de philosophie, en l'espèce, *De l'esprit*⁴³. L'originalité de notre auteur semble avoir été de superposer l'opposition conventionnelle entre les caractères supposés de l'homme sauvage et de l'homme civilisé à celle entre les carnivores et les frugivores. La « manière d'être » de l'homme sauvage est simple, bornée à un petit nombre de sensations et d'idées : ce serait également celle des frugivores. L'homme civilisé a une manière de vivre « plus active et pleine d'intérêts, de craintes et de mouvements » ; par conséquent, il aurait plus d'idées⁴⁴. Si Le Roy considère que le frugivore pense moins que le carnassier, c'est parce que celui-ci s'oppose à celui-là comme le civilisé s'oppose au sauvage, et il va sans dire que le sauvage pense moins que le civilisé.

41. La notion de « manière d'être » est empruntée à BUFFON, 1759a, p. 244.

42. BUFFON, 1759a, p. 93-94.

43. HELVÉTIUS, 1988, discours I, chap. I, note a, p. 16 : « Les animaux voraces ont plus d'esprit que les autres animaux, c'est que la faim toujours inventive, a dû leur faire imaginer des ruses pour surprendre leur proie. »

44. Ch.-G. Le Roy, « Lettre II », 1^{re} éd. 1762, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 84, l. 46-53.

Le Roy imagine la vie de l'animal réduite à trois efforts incessants qui correspondent à trois besoins élémentaires : « [...] la recherche de la nourriture, les précautions relatives à la sûreté, et le soin de se procurer une femelle lorsqu'il est pressé du besoin de l'amour⁴⁵. » Cette assertion, assénée d'autant plus catégoriquement qu'aucune preuve ne vient à son appui, devait revêtir aux yeux de Le Roy les apparences d'une certitude absolue. Que les hommes des Lumières se plussent à penser l'animal sauvage préoccupé exclusivement de la nourriture, des périls et de l'accouplement, semble certain, mais la genèse de cette conviction l'est moins. Il est frappant de voir que les libres penseurs du XVIII^e siècle attribuaient souvent ces trois mêmes préoccupations à l'homme sauvage et, surtout, à l'homme originel dont la vie – imaginait-on – eût été le contraire de la condition paradisiaque : puisque l'âge d'or se caractérisait par abondance de nourriture, inexistence de dangers et absence du désir sexuel, la vie sauvage, censée avoir succédé à la béatitude originelle, devait se réduire à une quête incessante de nourriture, à une omniprésence des dangers et à l'assujettissement aux passions charnelles. Cette vision, forgée d'abord dans les spéculations sur l'humanité originelle, semble avoir été ensuite projetée sur les animaux sauvages, dont la vie devenait par conséquent une sorte d'existence paradisiaque à rebours⁴⁶.

Le Roy associait, chez les animaux, l'étendue des besoins à celle des connaissances : les animaux dont la vie est restreinte à peu de besoins élémentaires devraient donc avoir peu d'idées, tandis que ceux qui sont contraints à satisfaire plus de besoins, auraient plus de connaissances acquises⁴⁷. Nulle observation n'étaye cette règle générale, mais il ne faut pas s'en étonner, car Le Roy fait appel une fois encore à une anthropologie de sens commun propre à son époque : pour accepter cette thèse concernant les animaux, on n'aurait qu'à regarder, « parmi nous, ces hommes grossiers, qui sont occupés, pendant tout le jour, à pourvoir aux besoins de première nécessité, ne restent-ils pas dans un état de stupidité presque égal à celui des bêtes⁴⁸ ? » Si cette preuve ne suffit pas, observons alors d'autres

« êtres humains qui sont forcés d'employer la plus grande partie de leur tems à la recherche de ce qui est nécessaire aux besoins de la vie, [et qui] ou ne pensent point, ou n'ont que le petit nombre d'idées relatif à la satisfaction de ces besoins ; [...] les peuples chasseurs, les Ictyophages, sont tous dans ce cas, de

45. Ch.-G. Le Roy, « Lettre II », 1^{re} éd. 1762, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 86, l. 144-149.

46. STOCZKOWSKI, 1994, chap. « Transformation d'un mythe », p. 28-35.

47. Ch.-G. Le Roy, « Lettre VII », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 136, l. 75-81.

48. Ch.-G. Le Roy, « Lettre VII », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 141, l. 282-285.

sorte que l'exercice de l'intelligence paraît infiniment rare dans l'espèce humaine prise en général⁴⁹ ».

Et si les sauvages ont peu d'idées, alors que les civilisés en ont beaucoup, c'est que les sauvages ne connaissent que peu de besoins, tandis que les peuples policés en ont beaucoup, assure Le Roy. D'où la loi générale, inférée de l'observation de l'homme, mais qui s'appliquerait également aux animaux, et selon laquelle l'intelligence est proportionnelle au nombre de besoins.

Les différentes assertions de cette anthropologie conjecturale forment un tout cohérent et permettent à Le Roy d'expliquer aisément pourquoi les animaux, bien que perfectibles, ne font que de fort modestes inventions. Or les animaux, affirme-t-il, doivent leurs inventions principalement à leurs besoins⁵⁰ et, puisque leurs besoins sont bornés et peu nombreux, les bêtes inventent peu, mais de ce qu'elles « n'inventent point au-delà de leurs besoins, on aurait tort d'en conclure qu'elles n'inventent point du tout [...]»⁵¹. Bien qu'il puisse paraître improvisé au lecteur moderne, cet argument jouissait au XVIII^e siècle du statut respectable de lieu commun : on le trouve ainsi chez Helvétius ou chez Condillac⁵². Appliqué aux animaux, il pouvait avoir un léger goût d'innovation, mais son véritable prestige venait d'un usage canonique dans les récits des origines de l'homme, dont l'histoire raisonnée du XVIII^e siècle offre de multiples variantes qui presque toutes confèrent au besoin l'office de la cause essentielle des premières inventions humaines, depuis que Diodore de Sicile en fit cet usage dans l'anthropogénèse de sa *Bibliothèque historique*, disant que le « besoin a été le maître de l'homme » primitif⁵³. Le Roy n'ignorait pas

49. Ch.-G. Le Roy, « Lettre II à madame *** », 1^{re} éd. 1802, in LE ROY, 1994, p. 195, l. 33-36, et p. 196, l. 37-39 ; voir aussi Ch.-G. Le Roy, « Lettre IV », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 104, l. 87-91 : « [...] les hommes, continuellement occupés à pourvoir à leurs besoins de première nécessité, restent dans le cercle étroit des connaissances qui y sont immédiatement relatives. Ils n'acquièrent qu'un nombre d'idées plus borné que n'en paraissent avoir quelques individus dans certaines espèces d'animaux. » Cette représentation du petit peuple, des hommes sauvages et de l'homme originel, était courante dans la littérature des Lumières, et on la trouve dès le début du siècle dans la littérature clandestine ; voir, p. ex., ANONYME, manuscrit composé après 1700, p. 441 : « Leurs besoins [ceux des premiers hommes] étant bornés, leur esprit l'était aussi et ne s'élevait pas beaucoup au-dessus de celui des bêtes. »

50. Ch.-G. Le Roy, « Lettre III », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 100, l. 277-278.

51. Ch.-G. Le Roy, « Lettre VII », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 143, l. 355-357.

52. HELVÉTIUS, 1988, discours I, chap. I, note a, p. 16 : « Les animaux, mieux armés, mieux vêtus que nous par la nature, ont moins de besoins, et doivent par conséquent avoir moins d'inventions [...] ». CONDILLAC, 1981, p.476, soulignait, quant à lui, le lien entre l'étendue des besoins et les limites du perfectionnement des animaux.

53. DIODORE DE SICILE, 1865, p. 9.

cette fonction initiale du poncif millénaire, et trouva naturel de l'utiliser, dans une *Lettre sur l'homme*, pour élucider l'origine des premières inventions de l'homme originel (« Le besoin, ce maître universel de tous les êtres sensibles [...] »⁵⁴). Dans les *Lettres sur les animaux*, un glissement s'opère de cette anthropologie conjecturale vers une « zoologie » : la formule consacrée, dont la fonction première était de rendre compte des progrès de nos ancêtres, s'y voit remployée pour expliquer l'absence de progrès chez les animaux.

Le besoin est tout autant le maître que le tyran des êtres sensibles, car il décide de tout. Si le langage des bêtes paraît si balbutiant, c'est parce que « l'invention des mots étant bornée par le besoin qu'on en a », les bêtes s'en contentent de peu⁵⁵ ; « cela doit être, vu leur manière de vivre, puisqu'il y a des sauvages qui ont des arcs et des flèches, et dont cependant la langue n'a pas trois cents mots⁵⁶ ». Cette fois, ce fut un récit de voyage de William Dampier que notre auteur appela à la rescousse, où Helvétius aurait trouvé avant lui l'information qu'il existait des « nations sauvages qui n'ont pas deux cens idées, deux cens mots pour exprimer leurs idées, et dont la langue, par conséquent, [serait] réduite comme celle des animaux, à cinq ou six sons ou cris, si l'on retranchoit de cette même langue les mots d'arcs, de flèches, de filets, etc.⁵⁷ ».

Si l'intelligence et les progrès sont proportionnels aux besoins, il faut alors s'attendre à trouver une intelligence supérieure et moult progrès chez les animaux faibles, dont cette même faiblesse multiplie les besoins élémentaires⁵⁸. Ce ne fut pas pour Le Roy une hypothèse à vérifier par l'observation mais une certitude, illustrée par le lièvre et le lapin – ces personifications proverbiales de la faiblesse et de la timidité –, sans que notre auteur songeât à évoquer le cas de la souris, par exemple, certainement plus désarmée encore que ne l'est le lapin, et qui devrait à ce titre être encore plus intelligente, mais qui ne fut pas citée en la circonstance car le bestiaire populaire l'associait à d'autres particularités. Que le lapin soit la faiblesse même, est un poncif de sens commun ; que la faiblesse se traduise par des progrès, en est un autre, tout aussi vénérable car aussi ancien. Depuis le récit de Protagoras qui conte, chez Platon, l'origine de la singularité culturelle de l'homme parmi les animaux, résultant d'un partage inégal des dons et facultés, qui laissa notre espèce nue, sans

54. Ch.-G. Le Roy, « Lettre du physicien de Nuremberg sur l'homme. Lettre première », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 148, l. 171.

55. Ch.-G. Le Roy, « Lettre VI », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 113, l. 218-219.

56. Ch.-G. Le Roy, « Lettre VII », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 141, l. 308-309.

57. HELVÉTIUS, 1988, discours I, chap. I, p. 17 ; DAMPIER, 1698.

58. Ch.-G. Le Roy, « Lettre III », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 98, l. 209-210.

chaussures, sans couvertures, sans armes naturelles⁵⁹, l'idée de la faiblesse naturelle de l'homme en tant qu'impératif de son perfectionnement culturel n'a eu de cesse de resurgir dans des sommes théologiques, traités médicaux, ouvrages naturalistes, essais philosophiques et articles scientifiques, en toutes sortes de circonstances, comme il sied à un véritable *locus communis*⁶⁰. Alors que ce *topos* d'origine platonicienne affirme que les inventions de l'homme proviennent de son indigence naturelle, Le Roy assure que ce sont justement les vêtements et les armes naturelles dont les animaux sont pourvus qui leur interdisent de faire des inventions. Ainsi, l'argument anthropologique servant à expliquer l'origine de la culture chez l'homme se trouve inversé, dans le but d'expliquer l'absence de culture chez les animaux. Et Le Roy d'ajouter, pour apporter la preuve définitive, elle aussi anthropologique : « Les peuples qui peuvent se passer d'habit, sont en général plus stupides que les autres, parce qu'ils manquent d'un besoin qui devient bientôt la source d'un grand nombre d'inventions et d'arts⁶¹. »

Un dernier exemple va clore cette énumération. Les partisans de l'automatisme des animaux avaient l'usage d'arguer que, si les bêtes étaient intelligentes et perfectibles comme les hommes, « leurs ouvrages devraient être variés comme les nôtres⁶² ». En effet, acquiesce Le Roy, la perfectibilité aurait dû permettre à certaines espèces animales, qui jouissent de circonstances favorables, de s'élever à un état supérieur ; « [o]n les verrait alors policés dans un lieu, plus ou moins sauvages dans un autre, montrer dans les mœurs des différences marquées : c'est ce que nous n'apercevons pas⁶³ ». Destiné à mettre à mal la thèse de la perfectibilité animale, l'argument était tributaire d'un axiome anthropologique que les hommes du XVIII^e siècle acceptaient comme allant de soi et qui deviendra, au siècle suivant, une des pierres angulaires des théories évolutionnistes en anthropologie : les différences culturelles entre les

59. PLATON, 1950, p. 309-346.

60. STOCZKOWSKI, 1994, p. 92-96. HELVÉTIUS, 1988, discours I, chap. 1, note a, p. 16, y fit aussi appel, mais on ignore si c'est à lui que Le Roy a emprunté cette idée alors très commune.

61. Ch.-G. Le Roy, « Lettre IV », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 106-107, l. 195-198.

62. Ch.-G. Le Roy, « Lettre VI », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 121, l. 306-309. Voir, p. ex., PLUCHE, 1746, p. 126-129 : « Une impression invincible et uniforme les ramène [les animaux] là et les conduit sans raisonnement à produire des ouvrages qui ne varient point. S'ils raisonnaient, leurs ouvrages seraient variés comme leurs raisonnements » ; POLIGNAC, 1749, p. 211 : « Si un être capable de choisir et de méditer, qui connût et ses propres forces et leur usage, résidait dans les animaux, ils ne seraient pas toujours bornés à la même méthode. Une altération insensible changerait les mœurs qu'ils tiennent de la nature ; on verrait ces mœurs sujettes à toutes les variations que produisent la réflexion, l'expérience et la liberté. »

63. Ch.-G. Le Roy, « Lettre IV », 1^{re} éd. 1764, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 102, l. 11-16.

peuples résultent d'écart dans leur développement. Ces différences découleraient donc de la perfectibilité humaine. Par conséquent, si les animaux étaient perfectibles, leurs modes de vie devraient être eux aussi marqués de différences « culturelles » engendrées par les progrès inégaux des espèces. Puisque l'argument était anthropologique, Le Roy lui opposa un contre-argument du même genre. Dans la sixième *Lettre sur les animaux*, il se borne encore à remarquer que l'uniformité des ouvrages et des actions des animaux n'était pas si grande qu'elle paraissait au premier abord, tandis que celle des ouvrages des hommes était plus ample que l'on ne voulût bien l'admettre⁶⁴. Dans un texte plus tardif, publié à titre posthume, le contre-argument est renforcé, mais non pas dans sa partie « zoologique », ce qui aurait demandé d'illustrer la différenciation des ouvrages et des comportements des animaux, mais dans sa partie anthropologique : Le Roy déploie son érudition ethnographique, dont il est redevable principalement à des récits de voyages et à l'histoire conjecturale, pour clamer, en premier lieu, que les différences culturelles entre les hommes sont moindres qu'on ne le pense et, en second lieu, qu'il existe de profondes similitudes, jusque dans des pratiques les plus insolites, entre les peuples des pays et des siècles les plus éloignés les uns des autres. L'inflexible nature humaine se manifesterait à travers cette omniprésente uniformité : obéissant à leurs dispositions naturelles, les peuples de toutes les parties du monde accompliraient les progrès dans le même ordre, et s'ils sont différents, c'est accessoirement, uniquement parce qu'ils avanceraient à des vitesses différentes sur la même voie du perfectionnement. Pour corroborer la thèse que les animaux sont perfectibles et que leurs « ouvrages » sont variés, Le Roy préféra parler non pas des animaux, mais des hommes, en tâchant de démontrer que les ouvrages de ces derniers ne varient que modérément⁶⁵.

On pourrait fournir encore d'autres exemples pour illustrer des substitutions logiques que Le Roy pratiquait, toujours aussi adroit lorsqu'il s'agissait d'insérer des arguments anthropologiques dans les raisonnements sur les animaux. Ceux que nous avons jusqu'à présent analysés suffirent pour nous éloigner sensiblement de l'image que l'historiographie traditionnelle avait tenu à donner de Le Roy, peint en pur observateur de la Nature, qui – comme il l'assurait lui-même – « a fait dans les bois son cours de philosophie⁶⁶ ».

64. Ch.-G. Le Roy, « Lettre VI », 1^{re} éd. 1768, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 120, l. 306-315, et p. 122, l. 320-323. À cette occasion, Le Roy reprend – et déforme – un contre-argument proposé par CONDILLAC, 1981, 2^e part., chap. III, p. 478-480.

65. Ch.-G. Le Roy, « Lettre II à madame *** », 1^{re} éd. 1802, in LE ROY, 1994, p. 197-204, voir surtout l. 103-109, 166-167, 212-215, et 380-388.

66. Ch.-G. Le Roy, « Lettre d'envoi à madame *** », 1^{re} éd. 1781, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 77, l. 15-16.

En réalité, il n'est pas rare que sa véritable démarche se distingue à peine de la spéculation philosophique qui expliquait « la nature sans l'avoir observée », comme le déplorait Condillac (qui ne l'avait pas observée non plus). Chez Le Roy, même l'éloge de l'empirisme et la critique des philosophes sont faits de *topoi* empruntés à des philosophes⁶⁷.

Rien d'ailleurs d'étrange dans ce décalage entre les déclarations de principe et le véritable contenu des raisonnements de Le Roy. Similaire en cela à beaucoup d'autres penseurs qui excellaient davantage dans le travail intellectuel que dans le commentaire réflexif de ce travail, il ne disait pas ce qu'il faisait réellement et ne faisait réellement ce qu'il disait. Certes, on ne manque guère de bonnes raisons pour voir en Le Roy l'un des premiers éthologues-empiristes, car il savait observer les animaux et faire un usage ingénieux d'observations avérées ou rapportées par autrui comme véridiques. Cependant, on peut également voir en lui un philosophe-spéculateur, apte à soumettre des postulats de sens commun à un traitement rhétorique qui leur confère l'apparence de conclusions inférées exclusivement de l'observation. À ne pas en douter, l'un des plus grands talents de Le Roy était de savoir assembler de nombreux lieux communs, d'en faire des raisonnements cohérents et d'agrémenter ceux-ci de données factuelles de façon à persuader le lecteur – ou à se persuader lui-même – que l'observation des animaux est la base de l'ensemble.

La liste non exhaustive de ces poncifs, qui vient d'être dressée, a permis de montrer l'importance, dans les *Lettres sur les animaux*, d'une anthropologie conjecturale qui avait tous les suffrages des philosophes des Lumières, car ce fut celle d'un sens commun qu'ils partageaient et dont les prémisses nous frappent aujourd'hui par leur aspect exotique et insolite, signe manifeste que ce sens commun, historiquement circonscrit, n'est plus le nôtre, ce qui le distingue du « bon sens » universellement partagé. Il m'a semblé nécessaire de mettre au jour la portée d'une telle anthropologie de sens commun dans la construction, au XVIII^e siècle, des savoirs zoologiques qui ambitionnaient d'être fondés sur l'observation des animaux, et qui auraient pu l'être car, en l'occurrence, il était plus facile à un chasseur des Lumières de s'instruire de la vie des bêtes en les étudiant dans les forêts de sa paroisse que de la vie des hommes de la planète entière, civilisés et sauvages, qu'il ne pouvait observer.

Condillac disait qu'il « seroit peu curieux de savoir ce que sont les bêtes, si ce n'était pas un moyen de connaître mieux ce que nous sommes⁶⁸ ». Le cas de Le Roy montre qu'au XVIII^e siècle il arrivait également que la connaissance de l'homme fût un moyen de savoir ce que sont les bêtes. Pour élargir la portée de cette ponctuelle conclusion historique, on pourrait être tenté de

67. CONDILLAC, 1981, p. 431-432, et 471, et Ch.-G. Le Roy, « Lettre d'envoi à madame *** », 1^{re} éd. 1781, d'après l'éd. de 1802, in LE ROY, 1994, p. 77, l. 15-16.

68. CONDILLAC, 1981, p. 429.

paraphraser Condillac et de dire qu'il serait peu curieux de savoir ce que pensaient les hommes du passé, si ce n'était pas un moyen de mieux connaître la façon dont nous pensons aujourd'hui. Les historiens affichent peu d'estime pour un tel usage des résultats de l'enquête historique, parce qu'ils redoutent que le désir de tirer des enseignements de l'étude du passé ne conduise irrémédiablement à le mutiler, le faisant entrer dans le moule des préoccupations du présent. Pourtant, l'approche *historiciste*, qui est un idéal méthodologique, n'est pas nécessairement l'antinomie du *présentisme*, lié à l'une des finalités possibles de l'enquête historique, à condition, bien évidemment, que l'usage *présentiste* de l'histoire soit consécutif à l'étude *historiciste* du passé. C'est dans cette perspective que ma relecture *historiciste* des textes de Le Roy, où se profile une singulière *anthropologie des animaux*, pourrait devenir un prétexte pour poser une question *présentiste* et pour interroger, consécutivement, des travaux plus récents de naturalistes.

Il faut en effet remarquer qu'un certain nombre d'éthologues modernes ont laissé, comme Le Roy, leurs propres *Lettres sur l'homme* spéculatives, présentées comme un aboutissement logique de *Lettres sur les animaux*, celles-ci réputées empiriques et scientifiques. Il est rare qu'on étudie ensemble les unes et les autres, car elles sont censées appartenir à des genres différents. Pourtant, des liens très forts y apparaissent en filigrane entre l'anthropologie et la zoologie. Chez Konrad Lorenz – pour ne prendre qu'un seul exemple, extrême sans doute, voire caricatural, mais nullement exceptionnel – on est surpris de voir jusqu'à quel point la représentation de l'animal et de son comportement correspond à l'image que l'auteur peint par ailleurs du sauvage et de l'homme préhistorique, l'un comme l'autre dignes d'une anthropologie qui, au XVIII^e siècle, méritait le nom de conjecturale, mais qui à notre époque ne saurait être qualifiée que d'ingénue⁶⁹. On ne peut douter que les essais sur l'homme de Lorenz restent en rapport avec son œuvre d'éthologue, mais il serait tout aussi intéressant de savoir combien son anthropologie a pu conditionner ses théories éthologiques. On se pose la même question en lisant Nikolas Tinbergen, Sherwood Washburn, Jane Goodall, Barbara Smuts, Frans de Waal, et tant d'autres. L'hypothèse mérite d'être vérifiée selon laquelle l'*anthropologie des animaux* serait l'une des plus vieilles disciplines de nos sciences naturelles, encore aujourd'hui en vogue, sans que nous nous en soyons aperçus. Qu'il s'agisse là d'une anthropologie, passe encore, puisqu'il n'est pas interdit de penser qu'un usage inventif de l'anthropologie savante puisse conduire à un fertile programme de recherche en éthologie, comme semble le suggérer Dominique Lestel⁷⁰. En revanche, qu'il s'agisse d'une anthropologie naïve change tout, car les savoirs éthologiques ainsi construits

69. Voir, p. ex., LORENZ, 1973, p. 65-67.

70. LESTEL, 2001.

perdent de leur intérêt pour celui qui voudrait s'instruire sur les animaux, cependant qu'ils deviennent un objet de recherche intéressant pour l'ethnologue désireux de comprendre l'élaboration des savoirs de sens commun.

Wiktor STOCZKOWSKI
(septembre 1999).

LISTE DES RÉFÉRENCES

- ANONYME (composé après 1700), *Recherches curieuses de philosophie, etc.* par T. S. J. F., imprimé à Londres aux dépens de la Compagnie, 1713, trad. en 1714, Bibliothèque nationale de France, ms., fr. 9107.
- BARRY (René), 1660, *La Fine Philosophie accommodée à l'intelligence des dames*, Paris.
- BOAS (George), 1933, *The Happy Beast in French thought of the seventeenth century*, Baltimore, MD, The Johns Hopkins Press.
- BOSSUET (Jacques-Bénigne), 1722, *Introduction à la philosophie, ou De la connoissance de Dieu et de soi-mesme*, Paris, Gabriel Amaulry.
- BUFFON (Georges Louis Leclerc, comte de), 1759a, « Discours sur la nature des animaux », 1^{re} éd. Paris, 1753, in ID., *Histoire naturelle*, Paris, Imprimerie royale, vol. V, p. 241-395.
- BUFFON (G. L. Leclerc, comte de), 1759b, « Le lapin », 1^{re} éd. Paris, 1756, in ID., *Histoire naturelle*, Paris, Imprimerie royale, vol. VII, p. 121-132.
- BUFFON (G. L. Leclerc, comte de), 1759c, « Les animaux sauvages », 1^{re} éd. Paris, 1756, in ID., *Histoire naturelle*, Paris, Imprimerie royale, vol. VII, p. 1-12.
- CONDILLAC (Étienne Bonnot, abbé de), 1981, *Traité des animaux*, 1^{re} éd. Paris, 1755, ici d'après l'éd. de 1796, Paris, Vrin.
- DAMPIER (William), 1698, *Nouveau voyage autour du monde*, Amsterdam, P. Marret.
- DIODORE DE SICILE, 1865, *Bibliothèque historique*, trad. Ferdinand HOEFER, Paris, Hachette.
- FONTENAY (Élisabeth de), 1998, « Le chasseur des Lumières », in ID., *Le Silence des bêtes. La philosophie à l'épreuve de l'animalité*, Paris, Fayard (Histoire de la pensée, 26), p. 465-478.
- HELVÉTIUS (Claude Adrien), 1988, *De l'esprit*, 1^{re} éd. Paris, 1758, ici Paris, Fayard (Corpus des œuvres de philosophie en langue française).
- LE ROY (Charles-Georges), 1765, « Instinct », in *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers par une Société de gens de lettres mis en ordre par M. Diderot et quant à la partie mathématique par M. d'Alembert*, Neuchastel, Samuel Fauluche & Compagnie, t. VIII, p. 795-799.
- LE ROY (C.-G.), 1994, *Lettres sur les animaux*, éd. par Élisabeth ANDERSON, Oxford, The Voltaire Foundation.
- LESTEL (Dominique), 2001, *Les Origines animales de la culture*, Paris, Flammarion.
- LIGIER DE LA GARDE (Antoinette du) [Madame Deshoulières], 1747, « Les Moutons. Idylle, 1674 », in *Œuvres de Madame et de Mademoiselle Deshoulières, nouvelle édition*, Paris, David l'Aîné, vol. I, p. 27-28.
- LORENZ (Konrad), 1973, *Les Huit Péchés capitaux de notre civilisation*, 1^{re} éd. allemande Munich, 1973, ici Paris, Flammarion.

- PLATON, 1950, *Protagoras*, 320d-322d, ici in *Platon. Œuvres complètes*, trad. par Léon ROBIN, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), vol. I, p. 309-346.
- PLUCHE (Noël-Antoine), 1746, *Spectacle de la nature, ou entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle. Tome cinquième, concernant ce qui regarde l'Homme considéré en lui-même*, Paris, Veuve Estienne & Fils, t. V.
- POLIGNAC (Melchior, cardinal de), 1749, *L'Anti-Lucrèce. Poème sur la religion naturelle*, Paris, Desaint et Saillant.
- ROUSSEAU (Jean-Jacques), 1959, « Ébauches des *Confessions* », in GAGNEBIN (Bernard), OSMONT (Robert) et RAYMOND (Marcel), éd., *Jean-Jacques Rousseau. Œuvres complètes*, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), vol. I, p. 1147-1164.
- STOCZKOWSKI (Wiktor), 1994, *Anthropologie naïve, anthropologie savante. De l'origine de l'homme, de l'imagination et des idées reçues*, Paris, CNRS-Éditions.
- STOCZKOWSKI (W.), 1996, *Aux origines de l'humanité. Anthologie*, Paris, Pocket.
- STOCZKOWSKI (W.), 1997, « Lamarck, l'homme et le singe », in LAURENT (Goulven), éd., *Jean-Baptiste Lamarck, 1744-1829*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, p. 447-466.
- VOINOVITSCH (Vladimir), 1975, *Zizn i nieobitschaynyie priklutshenia soldata Tschonkina* (La vie et les aventures extraordinaires du soldat Tschonkine), Paris, Ymca-Press.